

Charte Ethique

Groupe ARMOR

Construit grâce aux hommes et aux femmes qui le composent, à sa culture d'entreprise et à sa vision, le Groupe ARMOR fonde ses actions sur quatre valeurs fortes : Humanisme, Engagement, Innovation, Sens du client.

Héritées de son histoire, ces valeurs lui donnent une âme. Elles traduisent une Ethique au sein du Groupe que chacun de nous se doit d'appliquer dans ses pratiques professionnelles quotidiennes et ses relations internes et externes.

Cette charte représente la volonté d'ARMOR d'incarner un comportement éthique dans une démarche de respect mutuel à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe, indispensable à la cohésion interne du Groupe et à l'engagement durable du Groupe au service de la société toute entière.

Elle doit servir de guide à chacun d'entre nous, dans un principe de responsabilité individuelle, levier de la responsabilité collective.

Cette charte s'organise autour de cinq axes :

- ✓ **Le respect des Hommes,**
- ✓ **Le respect de l'Environnement,**
- ✓ **Le respect de la Loi,**
- ✓ **Le respect de l'Entreprise,**
- ✓ **Le respect des parties prenantes de l'Entreprise,**

Elle s'applique à tous les salariés ARMOR dans le monde. Chacun se doit de la respecter et de l'intégrer dans ses comportements professionnels. Cette liste n'est pas exhaustive mais constitue autant de repères utiles pour le bon développement de l'entreprise.

Hubert de BOISREDON
Président Directeur Général

Charte Ethique

Groupe ARMOR

HUMANISME
INNOVATION

ENGAGEMENT
SENS DU CLIENT

Au sein d'ARMOR, nous respectons les Hommes et leur diversité,

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme dans nos relations avec nos collaborateurs et notamment à ne pas faire travailler des enfants, à ne recourir à aucune forme de travail forcé, à favoriser la liberté d'association et de représentation.

Nous veillons à l'épanouissement de chacun en respectant la liberté d'expression, la vie privée des personnes, en excluant toute forme de discrimination et de harcèlement.

Nous nous assurons que chaque collaborateur évolue dans un environnement de travail où les risques professionnels sont maîtrisés y compris par la responsabilité de chacun en matière de santé et sécurité.

Dans ce cadre, chaque salarié contribue aux engagements du Groupe* chacun à son niveau et dans l'accomplissement de ses missions en matière de respect de ces droits humains fondamentaux.

Au sein d'ARMOR, nous respectons l'environnement,

en prenant en compte la dimension environnementale dès la conception de nos produits et en réduisant notre impact sur l'environnement dans la gestion de nos différents sites.

A cet effet, chaque salarié s'attache à appliquer des gestes favorisant la protection de l'environnement, notamment en évitant toute forme de gaspillage d'énergie ou de ressources naturelles, en limitant les impacts en matière de rejets de gaz à effet de serre et de déchets.

Il contribue également dans son domaine d'activité à la mise en œuvre de procédés et produits sûrs et respectueux de l'environnement.

Au sein d'ARMOR, nous respectons les lois et les réglementations,

en nous conformant aux lois et réglementations du pays dans lequel nous sommes implantés et en nous interdisant toute pratique de concurrence déloyale, de corruption ou de délits d'initiés contraire aux lois, aux réglementations, à l'intérêt du Groupe et au bien commun.

Chacun devra s'assurer de mener ses missions dans le respect de la loi et en toute intégrité.

Au sein d'ARMOR, nous respectons le Groupe,

en veillant à la protection de ses actifs en s'interdisant toute action qui pourrait être dommageable à la préservation du patrimoine actuel et futur.

Ainsi chaque salarié, en ce qu'il est porteur de l'image du Groupe et de ses marques, s'interdit tout acte de dénigrement de celui-ci, de sa stratégie, de ses dirigeants et de ses produits.

Il préserve, à l'interne comme à l'externe, la confidentialité des informations dont il a pu avoir connaissance au sein du Groupe.

Il évite toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Il utilise les moyens mis à sa disposition par le Groupe à des fins exclusivement professionnelles.

Au sein d'ARMOR, nous respectons nos parties prenantes (consommateurs, clients, fournisseurs, collectivités locales, ...),

en garantissant la qualité des produits et la transparence de nos engagements afin de favoriser des relations équilibrées basées sur l'écoute et le dialogue.

Chaque salarié, en lien avec des parties prenantes, ne divulgue ni n'utilise les informations confidentielles transmises par elles et est sincère dans les informations qu'il leur fournit.

Par ailleurs, il sensibilise ces dernières aux principes contenus dans la présente Charte.

Pour toute question relative à l'application de cette charte, chaque salarié a la possibilité de s'adresser à sa hiérarchie, sa direction de site ou aux Ressources Humaines.

Par ailleurs, une adresse électronique est mise à la disposition des salariés et autres parties prenantes : service.ethics@armor-group.com. Toutes les demandes formulées dans ce cadre seront analysées et traitées par le Délégué à l'Éthique (Directeur Juridique Groupe) avec toute la confidentialité nécessaire.

* Les engagements du Groupe :

- Les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact)
- La Charte Européenne Responsable Care de l'Union des Industries Chimiques